

**Dispositifs d’INJEP Veille & Actus n° 513 du 23 août 2023**

**Nouveau gouvernement : nominations et attributions du secrétariat d'Etat à la jeunesse auprès du ministre des armées et du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, chargée de la jeunesse et du service national universel**

# [Décret du 20 juillet 2023](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047866724) relatif à la composition du Gouvernement

Journal officiel du 21 juillet 2023  
  
Le Président de la République,  
Vu l'article 8 de la Constitution ;  
Vu le décret du 16 mai 2022 portant nomination du Premier ministre ;  
Vu le décret du 20 mai 2022 relatif à la composition du Gouvernement ;  
Vu le décret du 4 juillet 2022 relatif à la composition du Gouvernement ;  
Sur proposition de la Première ministre,  
Décrète :

[**Article 1**](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000047866725)

Il est mis fin aux fonctions de :  
M. Pap NDIAYE, ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse ;  
M. François BRAUN, ministre de la santé et de la prévention ;  
M. Jean-Christophe COMBE, ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées ;  
Mme Isabelle ROME, ministre déléguée auprès de la Première ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances ;  
M. Jean-François CARENCO, ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur et des outre-mer, chargé des outre-mer ;  
M. Olivier KLEIN, ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé de la ville et du logement ;  
Mme Geneviève DARRIEUSSECQ, ministre déléguée auprès du ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées, chargée des personnes handicapées ;  
Mme Marlène SCHIAPPA, secrétaire d'État auprès de la Première ministre, chargée de l'économie sociale et solidaire et de la vie associative.

[**Article 2**](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000047866726)

Sont nommés ministres :  
**M. Gabriel ATTAL, ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse** ;  
M. Aurélien ROUSSEAU, ministre de la santé et de la prévention ;  
Mme Aurore BERGÉ, ministre des solidarités et des familles.

[**Article 3**](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000047866727)

Sont nommés ministres délégués et participent au conseil des ministres pour les affaires relevant de leurs attributions :

- Auprès de la Première ministre :

Mme Bérangère COUILLARD, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations ;

- Auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique :

M. Jean-Noël BARROT, chargé du numérique ;  
M. Thomas CAZENAVE, chargé des comptes publics ;

- Auprès du ministre de l'intérieur et des outre-mer et du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires :

Mme Dominique FAURE, chargée des collectivités territoriales et de la ruralité ;

- Auprès du ministre de l'intérieur et des outre-mer :

M. Philippe VIGIER, chargé des outre-mer ;

- Auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires :

M. Patrice VERGRIETE, chargé du logement ;

- Auprès de la ministre des solidarités et des familles :

Mme Fadila KHATTABI, chargée des personnes handicapées.

[**Article 4**](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000047866728)

Sont nommés secrétaires d'État et participent au conseil des ministres pour les affaires relevant de leurs attributions :

- Auprès du ministre de l'intérieur et des outre-mer et du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires :

Mme Sabrina AGRESTI-ROUBACHE, chargée de la ville ;

- Auprès du ministre des armées et du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse :

**Mme Prisca THEVENOT, chargée de la jeunesse et du service national universel** ;

- Auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires :

Mme Sarah EL HAÏRY, chargée de la biodiversité.

# [Décret n° 2023-755 du 10 août 2023](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047956579) relatif aux attributions de la secrétaire d'État auprès du ministre des armées et du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, chargée de la jeunesse et du service national universel Journal officiel du 11 août 2023

# [**Article 1**](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000047956582)

# **Mme Prisca THEVENOT**, secrétaire d'État auprès du ministre des armées et du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, chargée de la jeunesse et du service national universel, connaît de toutes les affaires en matière de jeunesse, de vie associative et de service national universel que lui confient le ministre des armées et le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse. Elle veille au développement de l'engagement civique et prépare, en lien avec les autres ministres intéressés, la mise en œuvre du service national universel. Par délégation du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, elle définit et met en œuvre la politique en faveur du développement de la vie associative. Elle travaille, en lien avec les ministres compétents, à l'animation des réseaux associatifs. La secrétaire d'État auprès du ministre des armées et du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, chargée de la jeunesse et du service national universel, accomplit toute autre mission que le ministre des armées et le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse lui confient.

[**Article 2**](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000047956583)

Pour l'exercice de ses attributions, la secrétaire d'État auprès du ministre des armées et du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, chargée de la jeunesse et du service national universel, dispose des services placés sous l'autorité du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, ou dont il dispose.  
Pour l'exercice de ses attributions en matière de vie associative, elle dispose en outre, en tant que de besoin, de la direction des libertés publiques et des affaires juridiques.  
Pour l'exercice de ses attributions relatives au service national universel, elle dispose en outre des services relevant du secrétariat général pour l'administration placés sous l'autorité du ministre des armées et fait appel, en tant que de besoin, à ceux de l'état-major des armées.  
Les services des autres départements ministériels lui assurent, en tant que de besoin, leur concours.

[**Article 3**](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000047956584)

Dans la limite des attributions qui lui sont déléguées, la secrétaire d'État auprès du ministre des armées et du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, chargée de la jeunesse et du service national universel, reçoit délégation du ministre des armées et du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse pour signer, en leur nom, tous actes, arrêtés et décisions.